

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 4 juillet 2024**

Date de convocation : vendredi 28 juin 2024

Délibération n° CC\_2024\_146  
Nomenclature : 7.1.3

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 45

Votants : 56

Pouvoirs :

M. Jean-Luc MARCHAIS à M. Jean-Marc  
AUDOUIN, Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc  
FOURRE, Mme Aurore DESCHAMPS à M.  
Jérôme GARDELLE, M. Pascal GILLARD à Mme  
Françoise LIBOUREL, M. Alexandre GRENOT à  
M. Bruno DRAPRON, M. David MUSSEAU à M.  
Eric BIGOT, M. Philippe CREACHCADEC à M.  
Ammar BERDAI, M. Pierre DIETZ à M. Eric  
PANNAUD, M. Jean-Pierre ROUDIER à M.  
Jean-Philippe MACHON, Mme Véronique  
TORCHUT à Mme Marie-Line CHEMINADE, M.  
Fabrice BARUSSEAU à M. Pierre-Henri  
JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Budget Annexe Transports Urbains et  
Mobilités - Décision Modificative n°1 - Exercice  
2024

Le 4 juillet 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Françoise LIBOUREL, M. Gérard PERRIN, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Céline VIOLLET

Secrétaire de séance : Mme Françoise LIBOUREL

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que les décisions modificatives sont des documents budgétaires qui permettent d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le réajustement des crédits concerne en **section d'investissement** :

- **50 000 €** pour des travaux de création de quais bus
- **30 000 €** pour l'installation de dispositifs de comptage de vélos
- **70 000 €** pour le rachat de l'inventaire de Keolis, suite au changement de prestataire dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public.

Ces nouvelles dépenses s'équilibrent par la réduction de la dépense budgétée pour les frais d'étude : - **150 000 €**

Compte tenu du rapport ci-dessous exposant les motifs :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Dépenses	
20	Immobilisation incorporelle (frais d'étude)	- 150 000,00 €
21	Immobilisation corporelle	150 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>

#### Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-11,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M43,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024,

Vu la délibération n°2023-229 du Conseil Communautaire, en date du 15 décembre 2023, transmise au contrôle de légalité le 22 décembre 2023, portant sur le vote du budget primitif 2024,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du Budget Annexe Transports Urbains et Mobilités,

Considérant les éléments présentés ci-avant dans le rapport,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 26 juin 2024,

#### Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 du Budget Annexe Transports Urbains et Mobilités pour l'exercice 2024 telle que détaillée ci-dessus, par chapitre pour la section d'investissement conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 53 Voix pour
- 1 Voix contre (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 2 Abstentions (M. Jean-Philippe MACHON en son nom et celui de M. Jean-Pierre ROUDIER)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

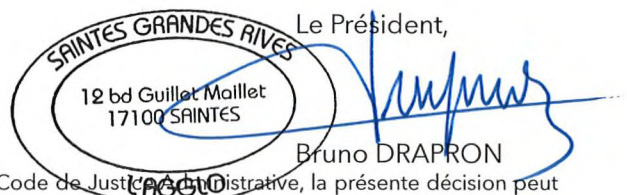
Le secrétaire de séance



Mme Françoise LIBOUREL

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.